

# DÉCRET TERTIAIRE : OBLIGATIONS, MÉTHODES ET PROCESS

---

## Organisation

Cette formation est dispensée sur **1 journée de 7 heures (9h - 17h)** pour un effectif de 3 à 15 participants.

Dates des sessions consultable sur le site [bcompetences.com](http://bcompetences.com)

## Objectif

Être capable de mettre en place les obligations liées au décret tertiaire

## Formateur

Arnaud GABILLAT, Responsable – Activité Conseil / AMO - Associé chez POUGET Consultants

## Public et prérequis

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

## Tarifs

Tarif Session en présentiel ou à distance : **1 060 € HT**

**Pour connaître le tarif réservé aux abonnés contactez nous [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com)**

---

## Contenu de la formation

Le décret n°2024-134 du 21 février 2024 prévoit une obligation d'achat de biens issus du réemploi dans des proportions de 20% à 100% selon le type de bien concerné pour les marchés de travaux..

De nouveaux acteurs s'installent et changent la chaîne de valeurs. De nouveaux process se mettent en place.

Cette formation vise à apporter toutes les clés de compréhension de l'économie circulaire.

Grâce à cette formation, vous saurez cibler les actions de recyclage et de ré-emploi ainsi que les méthodes à mettre en œuvre sur vos projets d'aménagement et de construction.

### **1ERE PARTIE : CONNAITRE LE CONTEXTE ET LES TEXTES REGLEMENTAIRES**

**Expliquer le contexte réglementaire et environnementale qui a conduit à la promulgation du Décret Tertiaire et appréhender les enjeux.**

- Évolution de la réglementation énergétique et environnementale
- Impact environnemental de l'immobilier tertiaire

## CPrésenter le Décret Tertiaire

- Patrimoine concerné
- Acteurs assujettis
- Objectif absolue u objectif relatif
- Modulation des objectifs
- Plateforme OPERAT
- Échéances
- Sanctions

## 2EME PARTIE : SE METTRE EN CONFORMITE AVEC LE DECRET TERTIAIRE

### Engager une démarche et définir sa stratégie pour répondre aux exigences du Décret Tertiaire

- Démarche sur un parc ou actif par actif ?
- Répartition des actions entre propriétaire et utilisateur ?
- Exemple et cas pratique

### Leviers d'actions, outils, aides et subventions

- Actions d'amélioration de la performance énergétique : sensibilisation, réglages, gros entretien, rénovation
- Outils techniques et outils contractuels : audit énergie, CPE et IMPVP, ISO 50001, plan de comptage, monitoring et plateforme de suivi...
- Aide et subvention : CEE, Fonds Chaleur

---

## Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée en **présentiel** ou en **distanciel** (zoom ou équivalent) ou en **hybride** (un groupe de stagiaires en présentiel et un groupe en distanciel en simultané).

Une approche **théorique** et **méthodologique** à travers de **cas pratiques ou ateliers ou exercices, de mise en situation** par des jeux d'acteurs et **partage des compétences** par **des échanges** entre stagiaires et formatrices/formateurs.

## Supports pédagogiques

Les **supports** sont envoyés par **mail** ou accessible les **espaces apprenant** sous format PDF avant ou pendant la formation.

*Des documents supplémentaires pourront être transmis par la formatrice ou le formateur lors de la formation.*

## Evaluation des compétences

Avant chaque formation, il est demandé aux stagiaires de remplir une **fiche des recueils et des attentes**, ainsi qu'un **questionnaire d'auto-évaluation**, disponible sur l'espace apprenant

Au début de la formation, un **tour de table** est prévu pour reformuler les attentes des stagiaire

A l'issue de la formation, les stagiaires devront répondre à **une évaluation sous forme de QCM**, ou ils seront évalués à partir d'une **grille de compétences** lors de la réalisation d'un cas pratique, ce qui nous permettra de nous assurer la **bonne acquisition des compétences**.

## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Les lieux de formation sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter **Clarisse PUL** ou **Isabelle BIANCHI**, par mail : [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com), par téléphone : 01 86 95 72 10.

*Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.*

## **Lieu**

### **Paris 2ème**

Salle adaptée à la formation. L'adresse est communiquée au moment de l'envoi de la convocation (J-15)

---

Toutes participations à nos formations doivent **être contractées par une convention de formations**.

**Les demandes d'inscription** se font soit en ligne via notre site internet **bcompetences.com** soit en contactant **Clarisse PUL** (assistante formations) par mail à l'adresse **formations@bcompetences.com**

***Possibilités d'inscription sous réserve de places disponible, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.***